

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC EOLIEN TOURPES/THUMAIDE
REUNION DU 26 OCTOBRE 2015**

Présents:

Pour le groupe des riverains:

DELBECQ Freddy, rue Bachy 1 - 7904 TOURPES
DESCAMPS Katty, rue 1ère Brigade 19 - 7904 TOURPES
LELEUX Ludy, rue de Basècles 49 - 7971 WADELINCOURT
MAES Bruno, rue de la Station 47 - 7904 TOURPES
PIERART Jean-Christophe, rue de la première Brigade 54 - 7904 TOURPES
RIVIERE André, rue de Basècles 51 - 7971 WADELINCOURT

Pour le groupe de l'entreprise WINDVISION – EDF LUMINUS:

BOURGET Brice, Chargé de projet développement – EDF LUMINUS
DEBACK Samuel, Chargé de projet opération
DURAND Jean-Michel, Chargé de projet développement
GEVENS Kris, Wind Asset Manager – EDF LUMINUS

Pour le groupe autorités et administrations:

DUBOIS Michel, Echevin – Administration communale de BELOEIL
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DÉVELOPPEMENT
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W.

Autres:

BONTEMS Olivier, Directeur, IDETA (observateur)
MONTI Claire, ACSOFT (invitée)
NEMERLIN Jean, Directeur – ACSOFT (invité)

Excusés:

DEBERGHES Johan, rue de la première Brigade 57 - 7904 TOURPES (riverain)
LEPAPE Mélanie, Echevine - Administration communale de LEUZE-EN-HAINAUT

1. Présentation des résultats des mesures du suivi acoustique (par ACSOFT)

Monsieur NEMERLIN précise que le rapport final sur une année de mesures a été rédigé le 5 octobre et qu'il a été envoyé à la Région wallonne, au D.P.C. et au D.P.P. (Département Prévention des Pollutions) à Monsieur LANNOY. Il a bien évidemment été envoyé également à WINDVISION-WINDFARM LEUZE-EN-HAINAUT S.A.

Monsieur PRIMOSIG au D.P.A. ne l'a pas eu mais si Monsieur LANNOY l'a eu, c'est très bien.

Monsieur NEMERLIN rappelle toute une série de notions qui ont déjà été précisées lors de réunions précédentes, voir présentation power point en annexe.

Les objectifs de cette étude sont rappelés.

La dia 6 montre la localisation des 9 éoliennes. Toutes les éoliennes ont été équipées de TES entre juin et septembre 2014, c'est-à-dire tout au début de la campagne de mesures. On n'a donc pas suffisamment de mesures avant pour pouvoir tirer des conclusions sur leur effet.

La dia 9 montre les points de mesures. Il y a deux points de mesures au Nord Est dans la direction des vents dominants et un point au Sud, Sud Ouest. Le sonomètre dit DOYEN est placé à 830 m, le sonomètre dit DEMEESTER à 1076 m et le sonomètre de RAMEGNIES à 816 m.

La dia 10 reprend les distances des trois points par rapport aux 9 éoliennes.

Les dias 11, 12 et 13 rappellent la méthodologie suivie pour évaluer le bruit particulier du parc éolien.

Madame DESCAMPS demande pourquoi on ne soustrait pas directement les dB.

Monsieur NEMERLIN précise que cela n'aurait pas de sens. Pour additionner ou soustraire 2 bruits, on doit le faire sur base de l'énergie qu'ils contiennent. Le niveau de bruit en dB, c'est une manière d'exprimer l'énergie.

En général, l'arrêt pour mesurer le bruit de fond c'est 3h du matin. On va vérifier si la norme est respectée ou dépassée.

Le sonomètre est équipé d'un GPS et est couplé à une station météo puisqu'ici on fait des mesures quand il y a du vent alors qu'en général, on ne fait pas de mesures de bruit quand il y a du vent pour éviter les perturbations. Les sonomètres sont installés à 4 mètres de haut.

Madame DESCAMPS signale que le bruit est plus important en haut. Elle pense que la Région wallonne parlait d'une hauteur de mât plus importante.

Monsieur PRIMOSIG précise que pour l'instant, il n'y a rien en ce qui concerne la méthodologie. Cela va arriver mais pour l'instant, on n'a rien.

Monsieur NEMERLIN signale qu'après avoir fait les mesures, il faut les valider. Il y a les mesures UP lorsque le parc éolien fonctionne et les mesures DOWN lorsque le parc est à l'arrêt.

La dia 15 reprend les règles de validation.

Il y a eu 91 arrêts, le premier le 11 mai 2014 et le dernier le 17 juillet 2015. Tout n'est pas exploitable.

La dia 17 montre la rose des vents sur tous les arrêts réalisés

La dia 18 donne un exemple de dépouillement d'une mesure au point de mesure 1. Sur le graphique du milieu, la partie en rouge, c'est la période en marche (UP) et la partie en vert, c'est la période d'arrêt (DOWN). On voit à 3h du matin une perturbation qui correspond au passage d'un train, c'est étonnant mais il n'y a aucun doute. Le graphique du dessous donne la vitesse du vent à 4m de hauteur au sonomètre et le graphique du dessus la décomposition fréquentielle du bruit en hertz.

La dia 19 explique la procédure de dépouillement. Le delta est de 2,6 dB(A), la mesure est donc validée.

La dia 20 montre une mesure faite à la même date au point 2.

Monsieur MAES voudrait savoir ce qui peut expliquer cette différence de vent entre les deux points.

Monsieur NEMERLIN pense que le relief joue un rôle mais pour être précis, il faudrait faire une modélisation météo du vent. Le point dit DOYEN est un endroit fort découvert. Parfois, on a un vent élevé en haut et faible en bas et c'est à ce moment là qu'on perçoit davantage les éoliennes mais si le vent est plus fort en bas, on les perçoit moins.

La dia 22 donne un exemple de rapport de synthèse d'une mesure du bruit particulier du parc éolien. En dessous, on a les données du sonomètre. La vitesse moyenne en tête de mât, c'est pour tous les mâts confondus

Sur la dia 23, on peut voir que sur 91 arrêts, 73 mesures sont exploitables.

Monsieur PIERART habite près du point 1, il constate qu'en 1 an de mesure continue, il n'y a au final qu'à peu près 5 h de mesures exploitées en un an, décomposées en 10 minutes de bruit de fond et 10 minutes en production.

Monsieur NEMERLIN répond que cette remarque est très réductrice et que l'on a en réalité un échantillonnage de 73 mesures du niveau particulier réparties sur un an pour différentes conditions d'exploitation, ce qui n'avait jamais été fait précédemment.

Monsieur NEMERLIN précise que tout a été mesuré en continu. On avait besoin d'une cartographie du bruit de fond.

Les dias 24 à 30 montrent les niveaux sonores validés aux 3 points en fonction de la direction des vents. On peut voir que les normes sont respectées.

Monsieur MAES constate que les graphiques présentent les points quelle que soit la vitesse du vent. Il aurait été intéressant d'avoir la même chose pour des vents avec une vitesse différente. Il pense que jusque 4, 5 m/s, il ne ressent pas tellement les éoliennes. Il entend plus les éoliennes quand il y a du vent que quand il n'y en a pas.

La dia 31 présente une méthode de dépouillement alternative qui pourrait être une piste pour la Région wallonne.

Sur le graphique de la dia 32, on voit deux perturbations qu'il faudra éliminer, une heure avant l'arrêt. La méthode permet de modéliser le bruit en fonction de la vitesse du vent. On a 6 fois 10 minutes qu'on peut regrouper sur 1 heure.

Monsieur PIERART demande si on n'a jamais fait un arrêt d'une heure.

Monsieur NEMERLIN pense que cela n'apporterait rien. Il vaut mieux faire une mesure pendant une heure quand cela fonctionne que pendant l'arrêt. Avec la méthode alternative, on a des résultats comparables à ceux de la méthode classique. L'intérêt de la méthode alternative c'est de pouvoir prendre une période plus longue pour déterminer le bruit particulier et aussi que cela demande moins d'interventions de l'opérateur.

Monsieur PIERART pense qu'on a assez dit qu'il manquait pas mal de mesures. Pour un point, on a la vitesse du vent mais on n'a pas la vitesse en haut et en bas. Pour une même puissance, il peut y avoir une production différente.

Monsieur NEMERLIN explique que les derniers arrêts ont complété les mesures dans les gammes où il y en avait peu.

Monsieur MAES demande si on peut avoir un graphique avec la vitesse du vent en m/s et le bruit. Il a l'impression que c'est avec un vent de 5 à 7 m/s qu'on est dérangé.

Monsieur NEMERLIN peut faire un graphique avec le niveau UP et le niveau DOWN. Il rappelle que sa mission c'était de voir si le parc respectait les conditions d'exploiter.

Monsieur BOURGET voudrait savoir si Monsieur MAES peut donner une indication sur le pourcentage de temps où il est dérangé.

Monsieur MAES précise que c'est fort variable.

Monsieur PIERART ajoute qu'il y a une certaine habitude au bruit. Maintenant, il a pris l'habitude de dormir les fenêtres fermées même l'été. Il retient qu'il y a eu 5 heures de mesures exploitables par rapport à sa maison. Pour ce qui est des TES, il a vu une évolution, le bruit est différent, il y a eu une évolution dans le type de bruit.

Monsieur RIVIERE pense que si par la suite on étend le parc, il faudra recommencer l'étude car les maisons ne vont pas reculer.

Madame DESCAMP ajoute que ce n'est pas faute d'avoir demandé qu'on fasse des mesures à 600 m.

Monsieur PIERART voudrait savoir si la cartographie du bruit de fond existe et si on a pu tirer des conclusions. Il ne faut pas oublier le caractère rural de la région. Avant, on avait 27 dB(A) de bruit de fond. Quand le vent augmente, le bruit de fond augmente.

Monsieur NEMERLIN précise qu'on n'a pas réussi à trouver un modèle de bruit de fond quel que soit la saison. Il y a trop d'éléments qui interviennent, trop de paramètres et pas assez de mesures.

Monsieur PIERART demande s'il y a une grosse évolution entre 3 h et 4 h du matin, car il a vu que certaines mesures avaient été faites à 4 h.

Monsieur NEMERLIN signale que ce n'est pas une grosse évolution mais il y a quand même des choses qui changent.

Monsieur PIERART demande si le rapport est public ou s'il est destiné uniquement à la Région wallonne.

Monsieur PRIMOSIG précise qu'en vertu du décret sur l'accès à l'information, on ne peut quasi plus rien refuser de donner comme information. Il suffit, pour ce rapport, de faire une demande écrite à Monsieur LANNOY, Direction de la Prévention des Pollutions, Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES.

Monsieur RIVIERE demande s'il est envisagé d'augmenter la puissance des génératrices.

Monsieur DURAND signale que le permis a été octroyé pour une certaine puissance. On peut augmenter de 25 % dans certaines conditions mais ce n'est pas si simple que cela, le parc a été conçu pour une certaine puissance (les fondations sont dimensionnées de manière spécifique pour chaque emplacement, la structure même de l'éolienne est conçue pour accepter certaines charges maximum etc.)

2. Reprise du parc éolien par la société EDF-LUMINUS

Monsieur DURAND précise que le parc éolien TOURPES-THUMAIDE a été repris depuis le 16 octobre par EDF-LUMINUS. Il présente les représentants de EDF-LUMINUS. Il s'agit de Messieurs BOURGET et GEVENS. Monsieur BOURGET est déjà connu au sein du comité puisqu'il travaillait avant pour WINDVISION.

Tout ce qui est lié au projet à partir de maintenant c'est pour EDF-LUMINUS. La société de projet "WINDVISION WINDFARM LEUZE-EN-HAINAUT" qui avait été créée spécifiquement par WINDVISION pour l'exploitation du parc éolien de TOURPES/THUMAIDE est donc reprise à 100% par EDF-LUMINUS. C'est donc uniquement le projet qui est ici concerné. Les activités de développement de projets de la société "WINDVISION BELGIUM SA" se poursuivront à l'identique.

Monsieur PRIMOSIG demande si on a fait un article 60 de cession de permis car c'est fondamental. Tant que la cession n'est pas actée et la nouvelle caution constituée par le nouveau propriétaire, l'ancien propriétaire reste caution solidaire.

Monsieur GEVENS signale que c'est l'actionnariat de la société WINDVISION WINDFARM LEUZE qui a changé, pas le reste. Ils ont préparé une petite présentation car tout le monde ne connaît peut-être pas bien EDF-LUMINUS. Voir présentation en annexe.

Monsieur BOURGET précise que EDF est un groupe majeur en France avec un ancrage local. L'actionnariat de EDF-LUMINUS est constitué à 36,5 % d'intercommunales et à 63,5 % de EDF Belgium.

Il poursuit en précisant que EDF-LUMINUS existe depuis plus de 10 ans, qu'il a 1.700.000 clients et qu'il représente 20 % de part de marché. Les 5 étoiles pour le service, c'est le niveau maximum de satisfaction des clients. EDF-LUMINUS est le premier à avoir obtenu ce niveau de satisfaction en Région flamande.

Il ajoute que sur l'ensemble des moyens de productions, il y a la production avec les centrales nucléaires, les centrales thermiques. Sur la dia 7, en bleu, ce sont les moyens de production liés aux énergies renouvelables: l'éolien et l'hydraulique.

La dia 8 montre la capacité de production d'électricité. En rouge c'est la part du thermique (surtout des centrales au gaz), en orange, les droits de tirage pour les centrales nucléaires, en vert, l'éolien et en bleu les centrales hydrauliques.

Selon lui, EDF-LUMINUS arrivera à plus ou moins 100 éoliennes d'ici la fin de l'année. Actuellement, le groupe a 93 éoliennes en exploitation. On peut voir des photos de plusieurs de leurs parcs éoliens en Flandre et en Wallonie.

EDF-LUMINUS dispose d'un dispatching disponible 24h/24, il est situé dans la centrale de SERAING. Il y a également un service avec un ingénieur qui est joignable pendant les heures de services, il est situé à GAND.

Madame DESCAMPS voudrait savoir ce que EDF-LUMINUS va faire avec les maisons qui avaient été achetées par WINDVISION. Les habitants aiment bien leur petit hameau.

Les maisons étaient dans le projet, elles ont donc été reprises mais Monsieur GEVENS signale qu'ils n'ont jamais acheté de maison jusqu'à présent.

Monsieur PRIMOSIG demande si le projet d'extension c'est aussi EDF-LUMINUS.

La réponse est oui, cela a été transféré aussi.

Monsieur LELEUX pense qu'on ne peut pas parler de transfert, c'est l'actionnariat qui change.

Les interlocuteurs ont aussi changé.

Monsieur PIERART demande si EDF-LUMINUS va relancer le projet d'extension.

Monsieur BOURGET répond par l'affirmative. On est dans une phase d'étude technique, étude acoustique, étude paysagère,...

Il propose de planifier une réunion du Comité en mars-avril pour présenter les résultats de ces études en détails.

Sur le point de savoir comment cela fonctionne au niveau légal, Monsieur PRIMOSIG précise que ce sera comme pour la première demande tout dépendra s'il faut une étude d'incidences ou pas. Ce n'est pas nécessaire si on ne dépasse pas 25 % d'augmentation de la capacité. Ici, si c'est pour 4 éoliennes, il faudra une étude d'incidences.

Monsieur RIVIERE constate qu'on vient d'avoir une présentation du niveau de bruit, avec des conclusions qui montrent que les normes sont respectées mais si on agrandit le parc, on va les dépasser.

Monsieur PIERART voudrait savoir si on va tenir compte de l'étude réalisée par Monsieur NEMERLIN pour l'extension.

Monsieur DURAND précise qu'il n'y a pas eu de simulation pour les éoliennes rajoutées. Ici on fera une simulation en fonction de l'étude qui a été réalisée.

Monsieur BOURGET signale que de fin novembre à début février, il y aura une phase technique avec différentes études. Le bureau d'études est déjà choisi, c'est C.S.D. Ingénieurs agréé par la Région wallonne. Le rapport de Monsieur NEMERLIN lui sera transmis.

Madame DESCAMPS demande si on transmettra également au bureau d'études toutes les signatures des personnes qui étaient contre l'extension.

Monsieur DURAND précise que c'est prévu, l'ensemble des remarques émises par la population suite à la réunion publique de présentation du projet doit être transféré au bureau d'études qui devra les prendre en compte et y répondre.

En ce qui concerne la méthodologie pour les mesures de bruit, Monsieur PRIMOSIG rappelle qu'il y a un point qui dit que le Gouvernement peut définir une méthodologie mais pour l'instant, il n'y a rien même si cela évolue bien. En attendant, le bureau d'étude utilisera la méthodologie qu'il estime la meilleure.

A la question de Monsieur PIERART, Monsieur BOURGET répond que clairement l'étude de Monsieur NEMERLIN sera utilisée dans l'étude d'incidences.

Monsieur PIERART insiste sur le fait que les riverains avaient toujours demandé qu'on fasse des mesures à 600 m, là où on allait mettre les éoliennes.

Ce qui a été fait sera utilisé pour recadrer.

Monsieur PIERART souligne le fait qu'on se trouve avec 3 parcs éoliens sur 5 km alors qu'il y a un cadre.

Monsieur PRIMOSIG rappelle qu'il n'a jamais été adopté de manière légale.

Monsieur PIERART revient sur ce qui avait été dit au début de l'existence du comité à savoir que celui-ci ne servait qu'à préparer l'extension.

La question de la Réunion d'Information Préalable (R.I.P.) est soulevée. Faudra-t-il la refaire ou celle qui a été faite fin 2013 est-elle toujours valable?

Monsieur PRIMOSIG précise que si la R.I.P. a été faite il y a plus de 3 ans, il faudra la refaire sinon, ce n'est pas nécessaire.

Monsieur BOURGET rappelle qu'on est dans une phase d'études techniques et qu'il propose de venir présenter les résultats en mars-avril.

Madame GLAUDE signale que pour d'autres comités, quand l'entreprise a un projet, en général, elle le présente au Comité avant qu'il n'y ait la R.I.P. ou l'enquête publique et pour ce qui est de la consultation publique qui durera un mois, elle ajoute que certaines communes mettent la demande de permis et l'étude d'incidences sur leur site internet afin que les riverains aient tout le loisir de les consulter.

3. Résultats du questionnaire mis en ligne et remarques des riverains

Monsieur DURAND rappelle que l'idée était d'avoir des informations sur le ressenti des riverains et de voir comment les objectiver. Le questionnaire a été mis sur le site internet. Il n'y a eu qu'un seul retour.

Monsieur PIERART pense que c'est normal, on n'a pas tenu compte de leurs demandes de modifications et les riverains se méfient de l'utilisation qui pourrait en être faite.

Monsieur DUBOIS précise que le lien a été mis sur le site de la commune de BELOEIL.

Monsieur DURAND ajoute que l'objectif du questionnaire était de capter les périodes où il y avait le plus de dérangements et de mettre en lien l'étude et le ressenti.

Monsieur PIERART voudrait savoir si le projet d'extension va être traité comme un nouveau projet.

Monsieur PRIMOSIG précise que l'étude va se faire de façon globalisée.

Monsieur BOURGET signale que durant le mois de décembre, les sonomètres vont être démontés pour être replacés ailleurs.

4. Fixation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au lundi 14 mars 2016 à 18h30.